

Syndicat National des Journalistes

RADIOS LOCALES PRIVEES

au 1er décembre 2006

Valeur du point : *jusqu'à l'indice 130* 10,26 € + 1,3%
 A partir de l'indice 131 9,38 € + 1,3%

Fonctions		Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	4e échelon	200	1 990,40 €
	3e échelon	193	1 924,74 €
	2e échelon	187	1 868,46 €
	1er échelon	180	1 802,80 €
Coordinateur de la rédaction	4e échelon	179	1 793,42 €
	3e échelon	175	1 755,90 €
	2e échelon	172	1 727,76 €
	1er échelon	169	1 699,62 €
Reporter-rédacteur-présentateur	4e échelon	160	1 615,20 €
	3e échelon	150	1 521,40 €
	2e échelon	137	1 399,46 €
	1er échelon	131	1 343,18 €
	<i>seul en poste</i>	+ 10	+ 93,80 €
Journaliste stagiaire	Diplômé ou 2e année	125	1 282,50 €
	Non diplômé, 1ère année	120	1 231,20 €
Expression bilingue à l'antenne :	5 points au minimum		51,30 €

NB - Le reporter-rédacteur-présentateur **seul en poste** relève des mêmes échelons que le reporter-rédacteur-présentateur, majorés de 10 points soit une majoration de 93,80 €.

Piges		
Document sonore (commandé ou accepté, diffusé ou non)	3 points	30,78 €
Vacation de présentation ou reportage (amplitude inférieure à 6 h.)	6 points	61,56 €
Journée de présentation ou reportages (amplitude égale ou supérieure à 6 h)	10 points	102,60 €